

ELECTIONS LÉGISLATIVES

DIMANCHES 30 JUIN ET 7 JUILLET 2024

Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h



Les 17 bureaux de vote de Vichy seront ouverts de 8 heures à 18 heures les dimanche 30 juin et 7 juillet 2024.

Adresse des bureaux :

Le numéro de bureau de vote est indiqué sur la carte d'électeur.

- **1^{er} Bureau** : Hall de l'Hôtel de Ville, place de l'Hôtel de Ville.
- **2^e Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **3^e Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **4^e Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **5^e Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **6^e Bureau** : L'Atrium, 37 avenue de Gramont
- **7^e Bureau** : Salle des fêtes des Garêts, rue des Pâquerettes.
- **8^e Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **9^e Bureau** : École maternelle Lyautey, rue du Maréchal Lyautey
- **-10^e Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **-11^e Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville
- **-12^e Bureau** : Centre Barjavel, boulevard Franchet d'Esperey.
- **-13^e Bureau** : École Georges-Méchin/Beauséjour, rue du Bel Air
- **-14^e Bureau** : École Paul Bert, rue du 4 Septembre.
- **-15^e Bureau** : Salle de la Mutualité, boulevard des Romains.
- **-16^e Bureau** : École Georges-Méchin/Beauséjour, rue du Bel Air.
- **-17^e Bureau** : Salle des Fêtes, place de l'Hôtel de Ville

INFOS PRATIQUES

Tous les bureaux de votes sont accessibles par plans inclinés ou par ascenseur.

☛ **L'Hôtel de Ville, où sont installés le premier bureau de vote et le bureau de renseignements, est accessible par un ascenseur (entrée depuis le parvis de l'Hôtel de Ville, à droite du grand escalier).**

Conformément au Code Électoral, les électeurs doivent obligatoirement présenter, **au moment du vote, un titre d'identité avec photo (original et non en photocopie)**

Attention : le justificatif d'identité électronique « France Identité » ne sera pas recevable comme pièce justificative d'identité au moment du vote.

PROCURATIONS

Les Vichyssois dans l'impossibilité de voter peuvent donner mandat à tout électeur pour le faire en leur nom.

Pour cela, ils doivent établir une procuration **auprès du commissariat de police ou du tribunal de proximité jusqu'au samedi 29 juin à 12h (pour le 1^{er} tour) et le samedi 6 juillet à 12h (pour le 2nd tour).**

Il est possible de préremplir le formulaire sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>, en indiquant le numéro d'électeur (sur la carte électorale, champ : n° national d'électeur ou numéro national d'électeur) de la personne qui va voter à la place du demandeur et ses données d'état civil : nom (*nom de jeune fille pour les femmes*), prénom, date et lieu de naissance et adresse.

Il faut ensuite impérativement faire valider cette pré-demande au Commissariat de Police (seul habilité à valider les procurations en ligne).

TRANSPORT

La Ville propose un système de transport aux électeurs vichyssois qui auraient des difficultés pour se déplacer et qui ne pourraient se rendre par leurs propres moyens aux bureaux de vote. Ils peuvent téléphoner en mairie au **04 70 30 17 17** (*uniquement le jour du vote*) pour demander le concours d'un véhicule.

SCRUTIN / DÉPOUILLEMENT

➔ Les électeurs vichyssois, qui seraient intéressés **pour participer au dépouillement**, doivent se faire connaître, le jour même du scrutin, auprès du président de leur bureau de vote.



VICHY
MÉTROPOLITAINE